AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844
Website: www.africa-union.org

SC13860

CONSEIL EXÉCUTIF
Vingt-sixième session ordinaire
23 – 27 janvier 2015
Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/883(XXVI) Rev.1
Original: anglais

RAPPORT SUR L'ÉLECTION DE ONZE (11) MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CORRUPTION

RAPPORT SUR L'ÉLECTION DE ONZE (11) MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CORRUPTION

1. L'élection des membres du Conseil consultatif sur la corruption se fonde sur les dispositions de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption (la Convention) et le Règlement intérieur du Conseil exécutif.

2. Le Conseil consultatif sur la corruption est créé en vertu de l'article 22 (1) de la Convention.

3. L'article 22 (2) de la Convention prévoit que le Conseil consultatif sur la corruption est composé de onze (11) membres élus par le Conseil exécutif, à partir d'une liste d'experts réputés pour leur grande intégrité, leur impartialité et leur haute compétence dans les questions relatives à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, et proposés par les États parties.

4. En outre, l'article 22 (3) et (4) de la Convention prévoit que les membres du Conseil consultatif sur la corruption siègent à titre personnel et qu'ils sont nommés pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable une seule une fois.

5. Les élections actuelles concernent tous les onze (11) membres puisque le mandat de tous les onze (11) membres élus en janvier 2013 pour un mandat de deux (2) ans expire en janvier 2015. Conformément à l'article 22 (4) de la Convention, quatre (4) membres ne sont pas admissibles à la réélection, puisqu'ils ont déjà servi la période maximale de deux (2) mandats, tandis que sept (7) membres sont admissibles, comme suit:

N°	NOM	PAYS	ADMISSIBILITÉ À L'ÉLECTION
1	M. Jacques III ACHIAOU	Côte d'Ivoire	Admissible
2	M. Tony AIDOO	Ghana	**Non admissible**
3	Mme Akossiwa AYENA	Togo	Admissible
4	Mme Angele BARUMPOZAKO	Burundi	Admissible
5	M. Salem BEN-GHARBIA	Libye	Admissible
6	M. M'Pere DIARRA	Mali	**Non admissible**
7	M. Jean-Baptiste ELIAS	Bénin	Admissible
8	M. Edward GAMAYA	Tanzanie	**Non admissible**
9	M. Ali Sulaiman MOHAMED	Éthiopie	Admissible
10	M. Pierre NZOBABELA	Congo	Admissible
11	Mme. Julie ONUM-NWARIAKU	Nigeria	**Non admissible**

6. Conformément à la pratique en cours à l'Union, lors des élections, le Conseil exécutif doit s'assurer que la composition du Conseil consultatif sur la corruption reflète la représentation régionale et une représentation adéquate de l'égalité hommes femmes.

7. Il convient de rappeler que lors de sa seizième session ordinaire tenue en janvier 2011 à Addis-Abeba (Éthiopie), la Conférence a adopté la Décision Assembly / AU.356 (XVI) dans laquelle elle demande à la Commission de "veiller au respect du principe de la représentation géographique dans tous les organes de l'Union africaine dont les membres sont électifs, sauf dans les cas où une région qui a été dûment informée n'a pas présenté de candidats".

8. Les candidatures soumises par les États parties à la Convention et que la Commission a reçues sont les suivantes:

N°	NOM	PAYS	SEXE
1.	M. Jacques III Achiaou*	Côte d'Ivoire	M
2.	Mme. Akossiwa Antoinette Ayena	Togo	F
3.	Mme Angèle Barumpozako*	Burundi	F
4.	M. Daniel Batidam	Ghana	M
5.	Mme. Aloysie Cyanzayire	Rwanda	F
6.	M. Jean-Baptiste Elias*	Bénin	M
7.	M. Aboubacar Guisse	Mali	M
8.	M. Joseph Fitzgerald Kamara	Sierra Leone	M
9.	M. Ali Sulaiman Mohammed*	Éthiopie	M
10.	M. Ekwabi Webster Tekere Mujungu	Tanzanie	M
11.	M. Alhaji Isa Ozi Salami	Nigeria	M
12.	M. Sefako Aaron Seema	Lesotho	M
13.	M. John Kithome Tuta	Kenya	M
14.	Mme Florence Ziyambi	Zimbabwe	F

**** Les candidats 1, 2, 3, 6 et 9 sont candidats à une réélection***

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2015

Report on election of eleven (11) members of the advisory board on corruption

African Union

African Union

http://archives.au.int/handle/123456789/4668

Downloaded from African Union Common Repository